



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/044

**OBJET : CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU SDIS DE LA GIRONDE POUR
L'ANNÉE 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PEREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/044

**OBJET : CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU SDIS DE LA GIRONDE POUR
L'ANNÉE 2023**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CCM) et notamment son article 3-3-5 « Incendie et secours », portant sur la contribution au fonctionnement du SDIS,

Vu la délibération du 9 décembre 2022 du Département de la Gironde pour adopter le montant prévisionnel des contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde pour l'année 2023,

Vu le projet de convention relative à la subvention de fonctionnement allouée par la Communauté de Communes de Montesquieu au SDIS 33 pour 2023 ci-annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La CCM participe à la contribution financière au budget de fonctionnement du SDIS de la Gironde, à hauteur de 630 255,10€ TTC pour l'année 2023, en lieu et place des communes.

Afin de tenir compte du contexte financier difficile auquel doivent faire face l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux, le conseil d'administration du SDIS de la Gironde a décidé de réduire le montant total annuel des participations volontaires de 4,7 à 2 millions d'euros.

A ce titre, la CCM attribue une subvention complémentaire de fonctionnement de 35 037,66 € TTC au bénéfice du SDIS 33, attribuée au titre de l'exercice 2023, dans le cadre de l'actualisation des contributions intercommunales assise sur la population DGF 2022 par rapport à la population DGF 2002.

Il est proposé de conclure une convention avec le Département pour répondre favorablement à cette subvention de fonctionnement supplémentaire pour l'année 2023.

***Le Conseil Communautaire à 35 voix pour,
Mme Martinez, M. Dufranc et M. Fath ne prennent pas part au vote :***

- Approuve la contribution financière au budget de fonctionnement du SDIS de la Gironde pour l'année 2023 pour un montant de 630 255,10€ TTC,
- Approuve la subvention de fonctionnement complémentaire au SDIS de la Gironde pour l'année 2023 pour un montant de 35 037,66€ TTC,
- Autorise Monsieur le Vice-président, Christian TAMARELLE, à signer la convention afférente à la subvention de fonctionnement et ses avenants (le cas échéant),
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise Monsieur le Vice-président, Christian TAMARELLE, à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 23 mars 2023



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu